

La France devrait intervenir de toute urgence dans le conflit du Haut-Karabakh pour la justice et une paix durable pour tous les habitants de la région

- 1) Le but du Groupe de Minsk de l'OSCE (créé en 1992 et coprésidé par la France, la Russie et les États-Unis) est d'encourager une résolution pacifique et négociée du conflit du Haut-Karabakh. Le rôle de ce groupe, en particulier de la France, depuis le début de l'agression en cours par l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh le 27/09/2020 a été négligé par l'Azerbaïdjan et son soutien direct et sans réserve la Turquie.
- 2) La France doit jouer plus efficacement en réaffirmant la paix et en rassemblant les parties autour de la table des négociations. Être plus actif et jouer un vrai rôle est l'objectif de l'un des coprésidents du Groupe Minsk, d'ailleurs, c'est leur obligation ! Par des mesures plus visibles et efficaces, la France remplira ses obligations envers toutes les parties, donc la France doit réagir maintenant et plus activement !
- 3) Les appels du Groupe de Minsk pour le cessez-le-feu, ainsi que la signature du document de cessez-le-feu humanitaire, ont été largement négligés par l'Azerbaïdjan. Si l'Azerbaïdjan ignore les appels et les accords signés par le groupe de Minsk, la France a le plein pouvoir et l'obligation de réagir plus précisément, par ex. en introduisant des sanctions contre l'Azerbaïdjan, et en particulier contre Aliiev et ses alliés responsables de cette agression.
- 4) Les accords bilatéraux entre la France et l'Arménie prévoient le plein droit de la France d'intervenir : par ex. « L'Accord d'amitié et de coopération entre l'Arménie et la France » signé le 12.03.1993 avec l'article 9 «Au cas où surgirait une situation qui, de l'avis d'une des Parties, créerait une menace contre la paix, une rupture de la paix, ou mettrait en cause ses intérêts majeurs de sécurité, cette Partie peut demander à l'autre Partie que se tiennent sans tarder des consultations entre elles à ce sujet. Elles s'efforceront d'adopter une position commune et agiront, dans la mesure du possible, d'une façon concertée dans les instances internationales afin de faire face à cette situation. »
- 5) La Turquie a démontré son comportement agressif et dangereux à plusieurs reprises et à différents endroits, par ex. la Libye, la Syrie, la Méditerranée, la France et le président Macron ont condamné à plusieurs reprises ces agressions. Dans le cas de la situation méditerranéenne, la France a insisté pour démontrer sa forte présence et ses intentions de maintien de la paix pour arrêter les actions illégales de la Turquie.
- 6) Actuellement, la Turquie prolonge son agression sur le Haut-Karabakh, soutenant directement par tous les moyens l'Azerbaïdjan a lancé la guerre le 27/09/2020 contre le Haut-Karabakh et faisant venir des mercenaires-djihadistes de Syrie, ce qui a déjà été confirmé par le président Macron. Par ces actions, la Turquie interfère directement et négativement dans le processus de négociation pacifique du conflit du

Haut-Karabakh. Ainsi, la France, en tant que membre du groupe de Minsk, en tant que l'un des principaux pays européens avec des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, devrait être plus activement impliquée dans l'arrêt de cette agression turco-azérie contre le Haut-Karabakh.

- a. La Turquie a violé à maintes reprises ses obligations envers l'OTAN et ses pays membres (certains de ces pays ont de sérieux doutes sur le fait que la Turquie devrait être membre de l'OTAN après tout cela) ;
- b. La France en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour soulever la condamnation de l'agression de la Turquie contre le Haut-Karabakh ;
- c. La France pour arrêter le processus d'adhésion de la Turquie à l'UE ; parce qu'il l'a prouvé à maintes reprises, il ne correspond pas aux principes et aux valeurs de l'Union européenne.
- d. La France devrait commencer et appeler les autres, y compris les États membres de l'UE, à introduire des sanctions immédiates contre la Turquie pour ses agressions continues dans de nombreuses régions voisines.
- e. La France devrait commencer et appeler les autres, y compris les États membres de l'UE, à introduire des sanctions contre Erdogan et d'autres responsables de cette agression au Haut-Karabakh.

P.S. Après la signature de la «Déclaration de cessez-le-feu au Haut-Karabakh le 10 novembre 2020». Cette déclaration honteuse a été imposée à l'Arménie, qui a insisté pour signer pour sauver des massacres d'environ 25 000 personnes qui vivent encore dans les régions. Cette déclaration, à laquelle la France n'a pas participé, contredit tous les accords antérieurs signés par la France et d'autres coprésidents, affirmant qu'il n'y a pas et ne doit pas y avoir de solution de ce conflit par des moyens militaires.

La France doit intervenir d'urgence pour ramener les négociations aux principes du groupe de Minsk, pour trouver une solution à cette situation très tragique pour des dizaines de milliers d'habitants du Karabakh qui ont fui leur patrie à cause de la guerre et de cette déclaration, afin de donner leur droit de vivre dans leur patrie, mais aussi d'user de leur droit à l'autodétermination, l'un des principes majeurs de tous les documents signés par le groupe de Minsk depuis sa création (qui est absent de cette déclaration).

P.S.S Un exemple d'un des projets que la France pourrait réaliser au Karabakh et en Arménie est de créer un bloc antiterroriste pour leur apprendre à combattre les terroristes dans la région !